

CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 07 JUILLET 2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025
SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
NOTE DE SYNTHÈSE

Dossier n° 55-2025	<p>Tarifs des salles municipales</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Salle du champ de foire – Tarifs 2025/2026 b) Salle Robillard – Tarifs 2026 c) Salle du Mascaret – Tarifs 2026 d) Salle Dantagnan – tarifs 2026 e) Salles « Espace municipal Soucarros » - Tarifs 2026 f) Salle Magic – Tarifs 2026 g) Salle Clemenceau – Tarifs 2026
Dossier n° 56-2025	Spectacles culturels – Tarifs 2026
Dossier n° 57-2025	Ateliers théâtre – Tarifs
Dossier n° 58-2025	Apport en coproduction à Mathias Lyon, artiste circassien, pour le projet de résidence de médiation et le spectacle <i>Seul Duel</i> à Bois Milon
Dossier n° 59-2025	Marché de Noël – Droit de place
Dossier n° 60-2025	<p>Convention d'indemnisation à l'amiable dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan – Propositions d'indemnisation</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) Dossier EURL INNOVA COIFFURE 2) Dossier SAS AZ PRINT 3) Dossier SARL LABEL CHAUSSURES SAINT ANDRE 4) Dossier EURL LME (Tempo Mod) 5) Dossier EURL ANDREMMA (Le comptoir de Saint-André) 6) Dossier EURL GUIMELLE CONCEPT (Les Caprices de Mistinguette) 7) Dossier SARL CHEZ FANNY LA MAISON DE LA BEAUTÉ
Dossier n° 61-2025	Contribution communale au financement de l'école privée Saint André/Sainte Marie
Dossier n° 62-2025	Acquisition de gilets pare-balles pour l'équipement de la police municipale – Demande de subvention FIPDR 2025
Dossier n° 63-2025	Aide aux maires bâtisseurs – Demande de subvention au titre du Fonds Vert
Dossier n° 64-2025	Tableau des effectifs – Modification
Dossier n° 65-2025	Adoption de la Déclaration des Droits de l'Arbre et adhésion à l'association A.R.B.R.E.S. Remarquables
Dossier n° 66-2025	Adoption de la Charte de l'arbre de Saint-André-de-Cubzac
	Décisions du maire



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le
ID : 033-213303662-20250710-D_2025_55A-DE

D – 2025/55a

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE
Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN
Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX
Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD
Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE
Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET
Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHET
Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Salle du Champ de foire – Tarifs 2025/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement de la salle du Champ de foire, applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Organisateur de Saint-André-de-Cubzac :

1 ^{ère} utilisation (sauf association culturelle – loi 1905)....	Gratuit
2 ^{ème} utilisation.....	350,00 €/j

Organisateur extérieur à la commune :

Participation aux frais de fonctionnement.....	1 058,00 €/j
------------------------------------------------	--------------

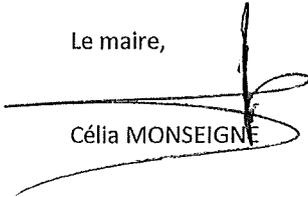
Régie technique (maximum 2 agents) :

- Organisateur de Saint-André-de-Cubzac :	
o Forfait son.....	104,00 €/j
o Forfait lumières.....	104,00 €/j
o Forfait agent.....	104,00 €/j

- Organisateur extérieur à la commune :
 - o Forfait son..... 469,00 €/j
 - o Forfait lumières..... 469,00 €/j
 - o Forfait agent..... 469,00 €/j

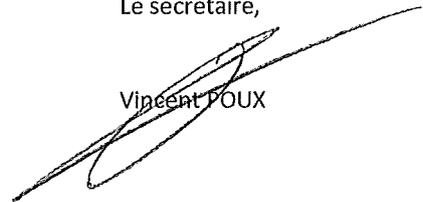
Pour tous les utilisateurs de la salle, caution de 500 € (en cas de dégradation ou de disparition du matériel).

Le maire,


Célia MONSEIGNEUR



Le secrétaire,


Vincent POUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 10 JUIL. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAU, procuration à Madame Célia MONSEIGNE
Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN
Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX
Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD
Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE
Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET
Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHEL
Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Salle Robillard – Tarifs 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement de la salle Robillard, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

Association de Saint-André-de-Cubzac, sauf association culturelle (loi 1905) : Gratuit

Particulier domicilié à Saint-André-de-Cubzac :

- Par jour.....	148,00 €
- Week-end (du vendredi 16h au dimanche 20h).....	246,00 €
- Caution.....	210,00 €

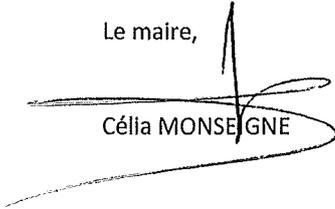
Personnel municipal :

- Une utilisation par an.....	Gratuite
- Caution.....	210,00 €

Autre utilisateur :

- | | |
|---------------------------------------------------|-----------------|
| - Par jour..... | 349,00 € |
| - Week-end (du vendredi 16h au dimanche 20h)..... | 606,00 € |
| - Caution..... | 210,00 € |

Le maire,


Célia MONSEIGNEUR



Le secrétaire,


Vincent POUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 10 JUIL. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE

Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN

Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX

Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD

Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE

Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET

Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHEL

Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Salle du Mascaret – Tarifs 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement de la salle du Mascaret, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

Association de Saint-André-de-Cubzac, sauf association culturelle (loi 1905) : **Gratuit**

Particulier domicilié à Saint-André-de-Cubzac

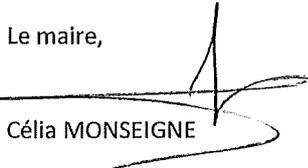
- Journée.....	316,00 €
- Week-end (du vendredi 16h au dimanche 20h).....	527,00 €
- Caution.....	200,00 €

Particulier hors commune

- Journée.....	720,00 €
- Week-end (du vendredi 16h au dimanche 20h).....	1 153,00 €
- Caution.....	200,00 €

Autre utilisateur

- ½ Journée.....	187,00 €
- Journée.....	374,00 €
- Week-end (du vendredi 16h au dimanche 20h).....	751,00 €
- Caution.....	200,00 €

Le maire,


Célia MONSEIGNE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 10 JUIL. 2025



Le secrétaire,


Vincent POUX

D – 2025/55d

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE
Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN
Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX
Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD
Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE
Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET
Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHET
Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Salle Dantagnan – Tarifs 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement de la salle Dantagnan, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

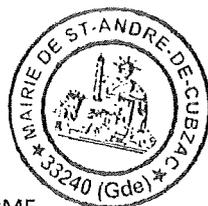
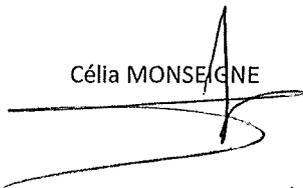
Association Saint-André-de-Cubzac, sauf association culturelle (loi 1905) : **Gratuit**

Autre utilisateur :

- ½ journée.....	129,00 €
- Journée.....	250,00 €
- Caution.....	200,00 €

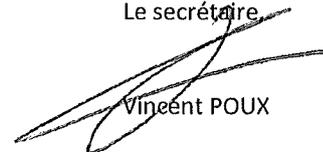
Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire

Vincent POUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 10 JUIL. 2025

D – 2025/55e

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAU, procuration à Madame Célia MONSEIGNE
Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN
Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX
Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD
Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE
Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET
Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHEL
Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Salles « Espace municipal Soucarros – Tarifs 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement des salles de « l'Espace municipal Soucarros », applicables à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

Association de Saint-André-de-Cubzac, sauf association culturelle (loi 1905) : **Gratuit**

Autre utilisateur :

- ½ journée.....	76,00 €
- Journée.....	136,00 €
- Caution.....	200,00 €

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire,

Vincent POUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 10 JUIL. 2025

D – 2025/55f

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE
Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN
Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX
Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD
Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE
Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET
Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHEL
Madame Deborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Salle Magic – Tarifs 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement de la salle Magic, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

Association de la commune, sauf association culturelle (loi 1905),
et établissement scolaire Haute-Gironde :

- Par jour.....	73,00 €
- Caution.....	210,00 €

Autre utilisateur :

- Par jour.....	176,00 €
- Caution.....	210,00 €

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire,

Vincent POUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 JUIL. 2025

D – 2025/55g

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE
Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN
Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX
Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD
Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE
Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET
Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHET
Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Salle Clemenceau – Tarifs 2026

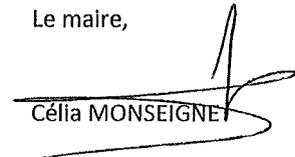
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les participations aux frais de fonctionnement de la salle Clemenceau, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2026 :

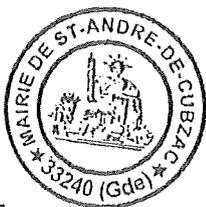
Association de Saint-André-de-Cubzac, sauf association culturelle (loi 1905) : **Gratuit**

Autre utilisateur :

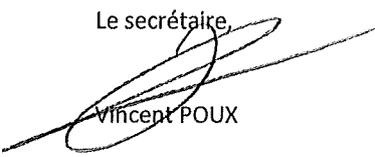
- ½ journée.....	91,00 €
- Journée.....	154,00 €
- Caution.....	200,00 €

Le maire,


Célia MONSEIGNE



Le secrétaire,


Vincent POUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 JUIL. 2025

D – 2025/56

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

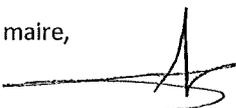
Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE
Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN
Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX
Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD
Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE
Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET
Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHEL
Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

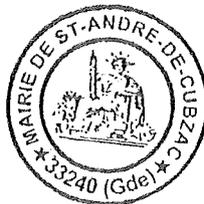
OBJET : Spectacles culturels – Tarifs 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient à 7 €, 12 € et 15 € les tarifs applicables aux spectacles organisés par la commune à partir du 1^{er} janvier 2026.

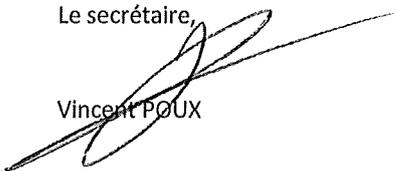
Le maire,



Célia MONSEIGNE



Le secrétaire,



Vincent POUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 JUIL. 2025

D – 2025/57

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE

Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN

Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX

Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD

Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE

Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET

Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHEL

Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Ateliers théâtre – Tarifs 2025/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des ateliers théâtre pour la période comprise entre le 07 octobre 2025 et le 30 juin 2026 comme suit :

- Tarif trimestriel pour un enfant habitant Saint-André-de-Cubzac
 - Groupe des 7/11 ans : **71€**
 - Groupe des 12/18 ans : **73€**

- Tarif trimestriel pour un enfant habitant hors commune
 - Groupe des 7/11 ans : **84€**
 - Groupe des 12/18 ans : **87€**

Le maire,

Célia MONSEIGNE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 JUL. 2025



Le secrétaire,

Vincent POUX

D – 2025/58

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE

Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN

Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX

Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD

Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE

Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET

Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHET

Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Apport en coproduction à Mathias Lyon, artiste circassien, pour le projet de résidence de médiation et le spectacle *Seul Duel* à Bois Milon

Souhaitant aller au-delà de la simple diffusion de spectacles, la Ville de Saint-André-de-Cubzac et l'association CLAP travaillent en synergie pour soutenir la création artistique. Ils développent la présence artistique sur le territoire en favorisant le soutien à la création par l'aide à la production.

Dans le cadre de la saison 2025/2026, la Ville de Saint-André-de-Cubzac envisage de passer commande d'une résidence d'immersion au cœur du Quartier de Bois Milon auprès de Mathias Lyon et son cheval Bubastis pour une petite semaine de médiation et de création sur la question du vivant et de ce qui relie l'humain et l'animal. Implanté au cœur du quartier, il est désireux de rencontrer les habitants, les familles, les enseignants... et de les associer à *Seul Duel*, spectacle qui viendra clore cette séquence.

Ce travail nécessiterait un apport en coproduction de la Ville de Saint André de Cubzac à hauteur de 6 000 €. Voir document joint.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 033-213303662-20250710-D_2025_58-DE

S/LO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 31 voix pour, 2 voix contre (MM. FAMEL, CHARRIER) et 3 abstentions (Mme MARTIN, MM. BELMONTE, BOBET) :

- accepte les termes du contrat de coproduction tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- autorise madame le maire à signer ledit contrat ainsi que tous les documents y afférents.

Le maire,

Célia MONSEIGNE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 JUIL. 2025



Le secrétaire,

Vincent POUX

D – 2025/59

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAU, procuration à Madame Célia MONSEIGNE

Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN

Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX

Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD

Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE

Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET

Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHET

Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

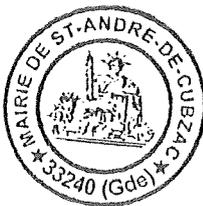
OBJET : Marché de Noël – Droit de place

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit le tarif qui s'appliquera aux exposants du marché de Noël qui sera organisé en décembre 2025 :

Tarif 2025	
-	3,00 € le mètre linéaire dans la limite de 4 m (hors associations) obligation de présence sur l'ensemble de la journée
-	50,00 € caution

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire,

Vincent POUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 JUIL. 2025

D – 2025/60a

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAU, procuration à Madame Célia MONSEIGNE
Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN
Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX
Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD
Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE
Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET
Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHEL
Madame Deborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Convention d'indemnisation à l'amiable dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan – Propositions d'indemnisation – Dossier EURL INNOVA COIFFURE

Dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, et consciente des nuisances qu'ils peuvent engendrer, la Commune a souhaité accompagner et soutenir les professionnels strictement riverains de ces travaux.

Pour ce faire, par délibération n° 2025/18 du 10 mars 2025, une commission d'indemnisation à l'amiable a été créée, et son règlement intérieur, adopté. L'arrêté n° 19-2025AJ du 14 avril 2025 désigne les membres de la commission.

Cette commission propose, après vérification du préjudice subi, par avis motivé, une indemnisation à l'amiable, dans un cadre légal, et dans des délais plus courts que ceux résultant d'une procédure contentieuse.

Réunis le 4 juin 2025, les membres de la commission d'indemnisation ont décidé, après instruction, de proposer une indemnisation pour le dossier suivant :

Dossier n° 1 – EURL INNOVA COIFFURE, 24 cours Clemenceau

- Période : janvier et février 2025
- Montant d'indemnisation proposé : 6 355 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

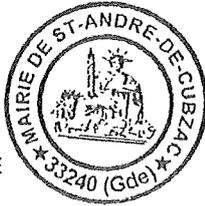
- approuve le montant d'indemnisation de 6 355 € à l'entreprise EURL INNOVA COIFFURE, ayant subi un préjudice économique lié aux travaux de requalification du centre-ville, conformément à l'avis de la CIA annexé à la présente délibération ;
- dit que l'indemnisation ne sera versée au commerçant qu'en cas de signature du protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente ;
- autorise madame le maire à signer le protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente, et tous documents afférents à l'exécution de la délibération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE

Le secrétaire

Vincent POUX



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 10 JUL. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE

Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN

Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX

Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD

Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE

Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET

Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHEL

Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Convention d'indemnisation à l'amiable dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan – Propositions d'indemnisation – Dossier SAS AZ PRINT

Dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, et consciente des nuisances qu'ils peuvent engendrer, la Commune a souhaité accompagner et soutenir les professionnels strictement riverains de ces travaux.

Pour ce faire, par délibération n° 2025/18 du 10 mars 2025, une commission d'indemnisation à l'amiable a été créée, et son règlement intérieur, adopté. L'arrêté n° 19-2025AJ du 14 avril 2025 désigne les membres de la commission.

Cette commission propose, après vérification du préjudice subi, par avis motivé, une indemnisation à l'amiable, dans un cadre légal, et dans des délais plus courts que ceux résultant d'une procédure contentieuse.

Réunis le 4 juin 2025, les membres de la commission d'indemnisation ont décidé, après instruction, de proposer une indemnisation pour le dossier suivant :

Dossier n° 2 – SAS AZ PRINT, 16 cours Clemenceau

- Période : de janvier à mars 2025
- Montant d'indemnisation proposé : 15 749 €

S'LO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le montant d'indemnisation de 15 749 € à l'entreprise SAS AZ PRINT, ayant subi un préjudice économique lié aux travaux de requalification du centre-ville, conformément à l'avis de la CIA annexé à la présente délibération
- dit que l'indemnisation ne sera versée au commerçant qu'en cas de signature du protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente ;
- autorise madame le maire à signer le protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente, et tous documents afférents à l'exécution de la délibération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 10 JUIN, 2025



Le secrétaire,

Vincent POUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florian GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE
Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN
Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX
Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD
Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE
Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET
Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHET
Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Convention d'indemnisation à l'amiable dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan – Propositions d'indemnisation – Dossier SARL LABEL CHAUSSURES SAINT ANDRE

Dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, et consciente des nuisances qu'ils peuvent engendrer, la commune a souhaité accompagner et soutenir les professionnels strictement riverains de ces travaux.

Pour ce faire, par délibération n° 2025/18 du 10 mars 2025, une commission d'indemnisation à l'amiable a été créée, et son règlement intérieur, adopté. L'arrêté n° 19-2025AJ du 14 avril 2025 désigne les membres de la commission.

Cette commission propose, après vérification du préjudice subi, par avis motivé, une indemnisation à l'amiable, dans un cadre légal, et dans des délais plus courts que ceux résultant d'une procédure contentieuse.

Réunis le 4 juin 2025, les membres de la commission d'indemnisation ont décidé, après instruction, de proposer une indemnisation pour le dossier suivant :

Dossier n°3 – SARL LABEL CHAUSSURES SAINT ANDRE, 3 cours Clemenceau

- Période : de janvier à mars 2025
- Montant d'indemnisation proposé : 3 452 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

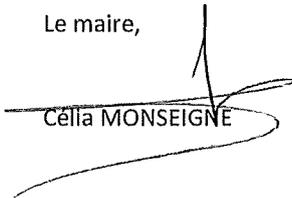
ID : 033-213303662-20250710-D_2025_60C-DE

S'LO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le montant d'indemnisation de 3 452 € à l'entreprise SARL LABEL CHAUSSURES SAINT ANDRE, ayant subi un préjudice économique lié aux travaux de requalification du centre-ville, conformément à l'avis de la CIA annexé à la présente délibération
- dit que l'indemnisation ne sera versée au commerçant qu'en cas de signature du protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente ;
- autorise madame le maire à signer le protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente, et tous documents afférents à l'exécution de la délibération.

Le maire,


Célia MONSEIGNE

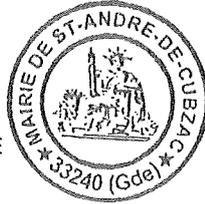
Le secrétaire,


Vincent POUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 juil. 2025



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE
Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN
Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX
Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD
Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE
Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET
Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHEL
Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Convention d'indemnisation à l'amiable dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan – Propositions d'indemnisation – Dossier EURL LME (Tempo Mod)

Dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, et consciente des nuisances qu'ils peuvent engendrer, la commune a souhaité accompagner et soutenir les professionnels strictement riverains de ces travaux.

Pour ce faire, par délibération n° 2025/18 du 10 mars 2025, une commission d'indemnisation à l'amiable a été créée, et son règlement intérieur, adopté. L'arrêté n° 19-2025AJ du 14 avril 2025 désigne les membres de la commission.

Cette commission propose, après vérification du préjudice subi, par avis motivé, une indemnisation à l'amiable, dans un cadre légal, et dans des délais plus courts que ceux résultant d'une procédure contentieuse.

Réunis le 4 juin 2025, les membres de la commission d'indemnisation ont décidé, après instruction, de proposer une indemnisation pour le dossier suivant :

Dossier n° 4 – EURL LME (Tempo Mod), 15 cours Clemenceau

- Période : de janvier à mars 2025
- Montant d'indemnisation proposé : 1 191 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 033-213303662-20250710-D_2025_60D-DE

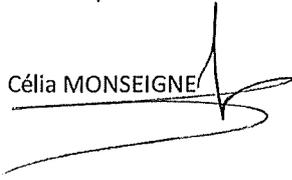
S'LO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le montant d'indemnisation de 1 191 € à l'entreprise EURL LME, ayant subi un préjudice économique lié aux travaux de requalification du centre-ville, conformément à l'avis de la CIA annexé à la présente délibération
- dit que l'indemnisation ne sera versée au commerçant qu'en cas de signature du protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente ;
- autorise madame le maire à signer le protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente, et tous documents afférents à l'exécution de la délibération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



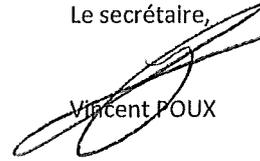
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 JUL. 2025

Le secrétaire,

Vincent POUX



D – 2025/60e

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE

Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN

Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX

Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD

Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE

Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET

Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHET

Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Convention d'indemnisation à l'amiable dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan – Propositions d'indemnisation – Dossier EURL ANDREMMMA (Le Comptoir de Saint André)

Dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, et consciente des nuisances qu'ils peuvent engendrer, la commune a souhaité accompagner et soutenir les professionnels strictement riverains de ces travaux.

Pour ce faire, par délibération n° 2025/18 du 10 mars 2025, une commission d'indemnisation à l'amiable a été créée, et son règlement intérieur, adopté. L'arrêté n°19-2025AJ du 14 avril 2025 désigne les membres de la commission.

Cette commission propose, après vérification du préjudice subi, par avis motivé, une indemnisation à l'amiable, dans un cadre légal, et dans des délais plus courts que ceux résultant d'une procédure contentieuse.

Réunis le 4 juin 2025, les membres de la commission d'indemnisation ont décidé, après instruction, de proposer une indemnisation pour le dossier suivant :

Dossier n° 5 – EURL ANDREMMMA (Le Comptoir de Saint-André), 12 cours Clemenceau

- Période : de janvier à février 2025
- Montant d'indemnisation proposé : 4 771 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 033-213303662-20250710-D_2025_60E-DE

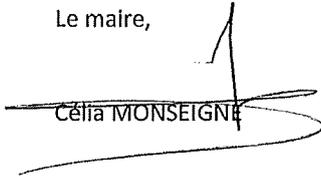
SLOW

Pour le mois de mars 2025, la commission a émis un avis défavorable à la majorité des membres au motif que le préjudice commercial n'a pas été établi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le montant d'indemnisation de 4 771 € à l'entreprise EURL ANDREMMMA, ayant subi un préjudice économique lié aux travaux de requalification du centre-ville, conformément à l'avis de la CIA annexé à la présente délibération
- dit que l'indemnisation ne sera versée au commerçant qu'en cas de signature du protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente ;
- autorise madame le maire à signer le protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente, et tous documents afférents à l'exécution de la délibération.

Le maire,


Célia MONSEIGNEUR

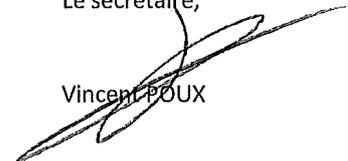


POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 JUIL. 2025

Le secrétaire,


Vincent POUX

D – 2025/60f

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAU, procuration à Madame Célia MONSEIGNE

Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN

Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX

Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD

Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE

Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET

Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHET

Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Convention d'indemnisation à l'amiable dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan – Propositions d'indemnisation – Dossier EURL GUIMELLE CONCEPT (Les Caprices de Mistinguette)

Dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, et consciente des nuisances qu'ils peuvent engendrer, la commune a souhaité accompagner et soutenir les professionnels strictement riverains de ces travaux.

Pour ce faire, par délibération n° 2025/18 du 10 mars 2025, une commission d'indemnisation à l'amiable a été créée, et son règlement intérieur, adopté. L'arrêté n° 19-2025AJ du 14 avril 2025 désigne les membres de la commission.

Cette commission propose, après vérification du préjudice subi, par avis motivé, une indemnisation à l'amiable, dans un cadre légal, et dans des délais plus courts que ceux résultant d'une procédure contentieuse.

Réunis le 4 juin 2025, les membres de la commission d'indemnisation ont décidé, après instruction, de proposer une indemnisation pour le dossier suivant :

Dossier n° 6 – EURL GUIMELLE CONCEPT (Les Caprices de Mistinguette), 17 cours Clemenceau

- Période : de janvier à mars 2025
- Montant d'indemnisation proposé : 1 267 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

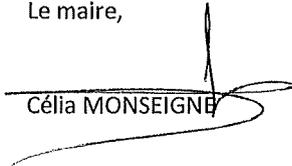
ID : 033-213303662-20250710-D_2025_60F-DE

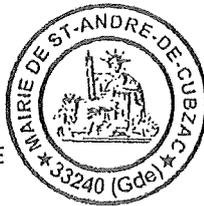
S'LO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le montant d'indemnisation de 1 267 € à l'entreprise EURL GUIMELLE CONCEPT, ayant subi un préjudice économique lié aux travaux de requalification du centre-ville, conformément à l'avis de la CIA annexé à la présente délibération
- dit que l'indemnisation ne sera versée au commerçant qu'en cas de signature du protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente ;
- autorise madame le maire à signer le protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente, et tous documents afférents à l'exécution de la délibération.

Le maire,


Célia MONSEIGNEUR



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 10 JUIL. 2025

Le secrétaire,


Vincent POUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE

Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN

Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX

Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD

Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE

Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET

Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHET

Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Convention d'indemnisation à l'amiable dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan – Propositions d'indemnisation – Dossier SARL CHEZ FANNY LA MAISON DE LA BEAUTE

Dans le cadre des travaux de requalification de la place Raoul Larche, du cours Clemenceau et d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, et consciente des nuisances qu'ils peuvent engendrer, la commune a souhaité accompagner et soutenir les professionnels strictement riverains de ces travaux.

Pour ce faire, par délibération n° 2025/18 du 10 mars 2025, une commission d'indemnisation à l'amiable a été créée, et son règlement intérieur, adopté. L'arrêté n° 19-2025AJ du 14 avril 2025 désigne les membres de la commission.

Cette commission propose, après vérification du préjudice subi, par avis motivé, une indemnisation à l'amiable, dans un cadre légal, et dans des délais plus courts que ceux résultant d'une procédure contentieuse.

Réunis le 4 juin 2025, les membres de la commission d'indemnisation ont décidé, après instruction, de proposer une indemnisation pour le dossier suivant :

Dossier n° 7 – SARL CHEZ FANNY LA MAISON DE LA BEAUTE, 42 cours Clemenceau

- Période : mars 2025
- Montant d'indemnisation proposé : 1 847 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 033-213303662-20250710-D_2025_60G-DE

S'LO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le montant d'indemnisation de 1 847 € à l'entreprise SARL CHEZ FANNY LA MAISON DE LA BEAUTE, ayant subi un préjudice économique lié aux travaux de requalification du centre-ville, conformément à l'avis de la CIA annexé à la présente délibération
- dit que l'indemnisation ne sera versée au commerçant qu'en cas de signature du protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente ;
- autorise madame le maire à signer le protocole d'accord transactionnel, annexé à la présente, et tous documents afférents à l'exécution de la délibération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire

Vincent POUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 JUL. 2025

D – 2025/61

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE

Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN

Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX

Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD

Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE

Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET

Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHET

Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Contribution communale au financement de l'école privée Saint André/Sainte Marie

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privé sont prises en charges par la commune dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Ainsi, la commune siège de l'établissement privé est tenue d'assumer les dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés sur son territoire pour ce qui concerne les classes élémentaires et, depuis la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, les classes maternelles.

Par référence au compte administratif 2023, le coût moyen par élève pour l'année scolaire 2024/2025 a été arrêté à la somme de :

- 519 € pour les élèves des classes élémentaires
- 1 605 € pour les élèves des classes maternelles

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 033-213303662-20250710-D_2025_61-DE

S'LO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 3 abstentions (Mme GACHET, MM. VILATTE, CAILLAUD) et 6 voix contre (Mmes BORRELLY, LAVAUD, JARRY-CHADOIN, MM. MIEYEVILLE, LUPRICE, GUILLAUD) :

- approuve les forfaits de participation communale sus indiqués ;
- autorise madame le maire à signer la convention de forfait communal avec l'ensemble scolaire Saint André/Saint Marie pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 6558 du budget principal.

Le maire,

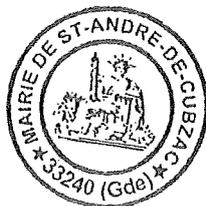
Célia MONSEIGNE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le

10 JUL. 2025



Le secrétaire,

Vincent POUX

D – 2025/62

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHET – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE

Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN

Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX

Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD

Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE

Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET

Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHET

Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Acquisition de gilets pare-balles pour l'équipement de la police municipale – Demande de subvention FIPDR 2025

Soucieuse de la sécurité et de l'efficacité de sa police municipale, la commune a équipé progressivement ses policiers municipaux de gilets pare-balles, de bâtons télescopiques, de bombes lacrymogènes, de terminaux portatifs de radiocommunication et de caméras-piétons.

Deux gilets pare-balles achetés en décembre 2015 nécessitent d'être remplacés.

A ce titre, la commune peut solliciter une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation de l'équipement de la Police Municipale. La subvention serait forfaitaire : 250 € par gilet pare-balles.

Il est proposé au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'achat de deux gilets pare-balles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SLOW

- décide l'achat de deux gilets pare-balles pour l'équipement des policiers municipaux et des agents de surveillance de la voie publique ;
- arrête le plan de financement correspondant comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition de 2 gilets pare-balles	1 332,19 €	Subvention FIPDR	500,00 €
		Autofinancement	832,19 €
TOTAL HT	1 332,19 €	TOTAL	1 332,19 €

La commune assurera le préfinancement de la TVA.

- autorise madame le maire à déposer auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation un dossier de demande de subvention pour l'achat de deux gilets pare-balles ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Le maire,

~~Cécile MONSERGNE~~



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 JUIL. 2025

Le secrétaire,

Vincent BOUX

D – 2025/63

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ –
Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM –
Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE

Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN

Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX

Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD

Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE

Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET

Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHEL

Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Aide aux maires bâtisseurs – Demande de subvention au titre du Fonds Vert

Dans le cadre de la loi de finances 2025, le gouvernement a souhaité intégrer au Fonds Vert une nouvelle mesure « aide aux maires bâtisseurs » afin d'encourager les maires dans la relance de la construction de logements, en soutenant la délivrance rapide des autorisations d'urbanisme pour des opérations de logements sans étalement urbain. L'aide allouée accompagnera les élus locaux dans leurs dépenses d'investissements nécessaires à l'accueil de ces nouvelles populations.

Pour candidater au financement « aide aux maires bâtisseurs », les communes doivent répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Les opérations doivent créer au moins 2 logements.
- Elles devront faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée au cours de la période allant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, et d'une mise en chantier d'ici le 30 juin 2027.
- Le terrain devra être situé en zone U du PLU, hors ENAF, ou dans les dents creuses.

Pour chaque opération éligible, la Préfecture de Nouvelle-Aquitaine a retenu les montants d'aide forfaitaires suivants :

- Une aide sociale de 1 000 € par logement
- Un bonus allant jusqu'à 3 000 € par logement social
- Un bonus de 1 000 € pourra être attribué aux projets situés dans des communes déficitaires en logement social (au sens de l'article 55 de la loi SRU).

Deux projets de construction répondant à ces critères sont en cours sur la Commune de Saint-André-de-Cubzac :

- Le projet Gironde Habitat lieu-dit Badebec, création de 18 logements sociaux ;
- Le projet Pierreval Chemin de Papelotte, création de 38 logements sociaux.

Les permis de construire devraient être attribués dans la période exigée.

La commune de Saint-André-de-Cubzac est déficitaire en logement social au sens de l'article 55 de la loi SRU.

Ainsi, 56 logements répondent aux critères de l' « aide aux maires bâtisseurs ».

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l' « aide aux maires bâtisseurs » au titre du Fonds Vert auprès de l'Etat, à hauteur de 280 000 € (56 logements sociaux en commune déficitaire).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise madame le maire à déposer auprès de l'Etat une demande Fonds vert « Aide aux maires bâtisseurs » ;
- autorise madame le maire à signer, le cas échéant, tous documents afférents à cette opération.

Le maire,

Céline MONSEIGNE



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Fait à Saint-André-de-Cubzac,
Le 10 JUL. 2025

Le secrétaire,

Vincent POUX

D – 2025/64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 33

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florian GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Sandrine HERNANDEZ – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE

Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN

Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX

Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD

Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE

Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET

Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHEL

Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Tableau des effectifs – Modification

Conformément aux dispositions légales, notamment celles de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de la collectivité sont créés par le conseil municipal.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Une délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de créer les emplois permettant aux agents de bénéficier des avancements de grade ou promotions internes.

Conformément à l'article L 542-2 du CGFP, un emploi relevant de la fonction publique territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial.

Vu la dernière modification du tableau des effectifs adoptée par délibération du conseil municipal du 7 avril 2025 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité social territorial lors de sa séance du 7 mai 2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 30 voix pour et 3 abstentions (Mme MARTIN, MM. BELMONTE, BOBET), décide de :

- Créer les emplois permanents permettant à 11 agents titulaires de bénéficier d'un avancement de grade :
 - o 1 avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
 - o 6 avancements au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe,

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 033-213303662-20250710-D_2025_64-DE

- 2 avancements au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe,
- 1 avancement au grade d'agent de maîtrise principal,
- 1 avancement au grade d'attaché principal.

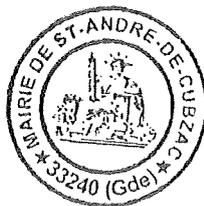
Les emplois non pourvus à la suite de ces avancements de grade sont supprimés.

- Créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permettant la nomination par voie d'intégration directe d'un agent titulaire du grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.
L'emploi non pourvu à la suite de cette intégration est supprimé.
- Créer un emploi permanent d'agent du service communication, dans les conditions suivantes :
Durée hebdomadaire de service : temps complet.
Grade : adjoint administratif. Catégorie : C.
Motif : fin de situation contractuelle.
Rémunération : traitement indiciaire en référence au grade et à l'échelon de l'agent ; régime indemnitaire dans le cadre prévu par délibération du conseil municipal pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence et à l'emploi concerné.
- Créer un emploi permanent de cuisinier, dans les conditions suivantes :
Durée hebdomadaire de service : temps complet.
Grade : adjoint technique. Catégorie : C.
Motif : emploi vacant.
Rémunération : traitement indiciaire en référence au grade et à l'échelon de l'agent ; régime indemnitaire dans le cadre prévu par délibération du conseil municipal pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence et à l'emploi concerné.
- Créer un emploi permanent de référent périscolaire, dans les conditions suivantes :
Durée hebdomadaire de service : temps complet.
Grade : adjoint d'animation. Catégorie : C.
Motif : fin de situation contractuelle.
Rémunération : traitement indiciaire en référence au grade et à l'échelon de l'agent ; régime indemnitaire dans le cadre prévu par délibération du conseil municipal pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence et à l'emploi concerné.
- Modifier la référence au CGFP (Code Général de la Fonction Publique) d'emplois contractuels existants :
L'emploi contractuel, à temps complet, d'agent d'entretien des locaux sportifs de la Garosse, créé en référence à l'article L 332-23.1°, est modifié en emploi permanent à pourvoir au titre de l'article L 332-8 2° (emploi à temps complet au grade d'adjoint technique).
Les 4 emplois contractuels d'ATSEM à temps complet, créés en référence à l'article L 332-8 2°, sont modifiés en emplois à pourvoir au titre de l'article L 332-23.1°.
L'emploi contractuel d'agent polyvalent des écoles à temps non complet (28h/semaine), créé en référence à l'article L 332-8 2°, est modifié en emploi à temps complet, à pourvoir au titre de l'article L 332-23.1°.

Le tableau des effectifs modifié en conséquence, à effet du 1^{er} août 2025 (en pièce jointe).

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire,

Vincent POUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 JUIL. 2025

D – 2025/65

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY –
Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD –
Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT –
Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann
LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur
Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Était présente en position de départ : Madame Sandrine HERNANDEZ

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE
Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN
Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX
Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD
Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE
Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET
Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHEL
Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

**OBJET : Adoption de la Déclaration des Droits de l'Arbre et adhésion à l'association A.R.B.R.E.S.
Remarquables**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.110-1 et suivants ainsi que l'article L.350-3 ;

Vu l'article 520 du Code Civil, selon lequel l'arbre est considéré comme un immeuble par nature et non comme un être vivant et qu'il est présumé appartenir au propriétaire du sol sur lequel il est planté ;

Vu l'avis favorable de la commission « transition écologique, cadre de vie, mobilité, transports collectifs et multimodalité » réunie le 25 mars 2025 ;

Considérant que la Déclaration des Droits de l'Arbre, proclamée lors du Colloque à l'Assemblée Nationale le 5 avril 2019 a pour vocation de changer le regard et le comportement des êtres humains, de leur faire prendre conscience du rôle déterminant des arbres au quotidien et pour le futur ;

Considérant que l'arbre est un être vivant sensible aux modifications de son environnement, qu'il doit être respecté en tant que tel, et qu'il peut être réduit à un simple objet mais doit être considéré comme un sujet de droit ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 033-213303662-20250710-D_2025_65-DE

S'LO

Considérant l'important de protéger les espaces végétalisés sur toute la Commune de Saint-André-de-Cubzac afin de préserver et de restaurer la trame verte et le réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie ;

Considérant que cette Déclaration des Droits de l'Arbre est un dispositif venant compléter un ensemble de mesures prises par la ville de Saint-André-de-Cubzac pour assurer la protection et la préservation de son environnement et de sa biodiversité ;

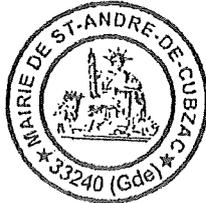
Considérant les éléments susvisés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la Déclaration des Droits de l'Arbre, proclamée lors du Colloque de l'Assemblée Nationale du 5 avril 2019 ;
- autorise madame le maire à signer la Déclaration des Droits de l'Arbre, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- décide d'adhérer à l'association A.R.B.R.E.S Remarquables ;
- accepte le montant de la cotisation fixée pour l'année 2025 à 50 € ;
- autorise madame le maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



Le secrétaire,

Vincent DOUX

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 JUIL. 2025

D – 2025/66

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 07 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Membres votants : 32

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Caroline CLEDAT – Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Dominique MESTREGUILHEM – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER

Était présente en position de départ : Madame Sandrine HERNANDEZ

Étaient excusés(es) avec procuration :

Monsieur Mickaël COURSEAUX, procuration à Madame Célia MONSEIGNE
Madame Véronique LAVAUD, procuration à Madame Catherine JARRY-CHADOIN
Monsieur Stéphane PINSTON, procuration à Monsieur Vincent POUX
Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU, procuration à Monsieur Michel ARNAUD
Madame Pascale AYMAT, procuration à Monsieur Georges MIEYEVILLE
Madame Laure PENICHON, procuration à Sarah GACHET
Madame Nathalie DE CHECCHI, procuration à Madame Hélène RICHEL
Madame Déborah Marie MARTIN, procuration à Monsieur Georges BELMONTE

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUX

OBJET : Adoption de la Charte de l'Arbre de Saint-André-de-Cubzac

Soucieuse de protéger le patrimoine arboré, la commune de Saint-André-de-Cubzac souhaite continuer à mettre en œuvre des actions visant à protéger les arbres du territoire. Indispensables à l'équilibre de nos écosystèmes, les arbres protègent non seulement la planète mais aussi l'ensemble du vivant. Leur préservation constitue donc une priorité.

Pour se faire, la commune souhaite mettre en place une charte de l'arbre. Outil transversal destiné à mieux protéger et gérer le patrimoine arboré de la commune, elle fixe les engagements de la collectivité et propose des modalités d'intervention pour préserver et renforcer la place de l'arbre sur le territoire. Encourageant une gestion partagée et durable des arbres en ville, elle est conçue comme un guide, une boîte à outils accessible au grand public comme aux professionnels.

La Charte donne une définition de l'arbre et rappelle son caractère protecteur. Elle rappelle les protections légales et intègre le barème de protection des arbres. Elle liste des bonnes pratiques pour que l'ensemble des acteurs du territoire puisse participer à la protection de ces arbres.

L'application du barème de calcul de la valeur de l'arbre (disponible librement et gratuitement en ligne) permettra de mieux protéger les arbres communaux. Il s'articule autour de deux volets :

- la Valeur Intégrale Évaluée de l'arbre (VIE), permettant de calculer la valeur d'un arbre exprimé en euros ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 033-213303662-20250710-D_2025_66-DE

SLOW

- le Barème d'Évaluation des Dégâts causés à l'arbre (BED), permettant de quantifier le préjudice subi et de calculer le montant éventuel de dédommagement en cas de dégâts occasionnés à un arbre.

En adoptant ce barème, la commune se réserve le droit de l'appliquer de façon préventive ou curative à l'ensemble des arbres appartenant à la commune. A la suite d'une dégradation sur un arbre, le barème d'évaluation VIE et BED permettra de calculer une partie du montant du dédommagement sollicité auprès de l'auteur des faits.

La commission « transition écologique, cadre de vie, mobilité, transports collectifs et multimodalité », réunie le 25 mars 2025, a émis un avis favorable à l'adoption de cette charte et l'adoption du barème d'évaluation des arbres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la Charte de l'arbre de Saint-André-de-Cubzac, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- s'engage à faire appliquer cette charte dans les actions portées par la collectivité ;
- approuve le barème d'évaluation des arbres disponible sur le site Internet www.baremedelarbre.fr, qui permet de calculer leur valeur financière et de demander un dédommagement en cas de dégradation.

Le maire,

Célia MONSEIGNE

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 10 JUIL. 2025



Le secrétaire,

Vincent POUX

Décisions du maire :

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

Décision n° 143 en date du 16 mai 2025 de louer la salle du Mascaret du 24 et 25 mai 2025. La commune facturera cette régie 517 € le week-end.

Décision n° 144 en date du 19 mai 2025 de louer la salle du Champ de foire le 23 mai 2025. La commune facturera cette régie 306 € la journée, soit 102 € forfait lumière, 102 € forfait son, 102 € forfait agent.

Décision n° 145 en date du 16 mai 2025 de louer la salle du Champ de foire le 22 mai 2025. La commune facturera cette régie 306 € la journée, soit 102 € forfait lumière, 102 € forfait son, 102 € forfait agent.

Décision n° 146 en date du 19 mai 2025 de louer la salle du Champ de foire le 26 mai 2025. La commune facturera cette régie 1 388 € la journée, soit 962 € pour la location de la salle, 426 € forfait agent.

Décision n° 147 en date du 22 mai 2025 de présenter une demande de certificat d'urbanisme pour les parcelles cadastrées section AB n° 45 et n° 685 en vue de la rédaction de l'acte authentique de transfert de propriété.

Décision n° 148 en date du 23 mai 2025 d'annuler et de remplacer la décision n° 147-2025 en date du 22 mai 2025 afin de présenter une demande de certificat d'urbanisme pour les parcelles cadastrées section AB n° 45 et n° 658 en vue de la rédaction de l'acte authentique de transfert de propriété.

Décision n° 149 en date du 26 mai 2025 de louer la salle du Champ de foire le 02 juin 2025. La commune facturera cette régie 306 € la journée, soit 102 € forfait lumière, 102 € forfait son, 102 € forfait agent.

Décision n° 150 en date du 26 mai 2025 de louer la salle du Dantagnan le 06 juin 2025. La commune facturera cette régie 117 € la demi-journée.

Décision n° 151 en date du 26 mai 2025 de louer la salle du Champ de foire du 07 au 08 juin 2025. La commune facturera cette régie 204 €, soit 102 € forfait agent pour la 1^{ère} journée et 102 € forfait agent pour la 2^{ème} journée.

Décision n° 153 en date du 28 mai 2025 de s'acquitter de la redevance au CFC pour l'année 2025. La commune versera la somme de 1 500 € HT, au titre de la redevance pour l'année 2025.

Décision n° 171 en date du 03 juin 2025 de délivrer une concession pour trente ans, d'une superficie de 3,78 m² au cimetière communal pour la période 03/06/2025 au 02/06/2055. La concession n° 65616 est accordée moyennant la somme de 286,00 € (deux cent quatre-vingt-six euros).

Décision n° 172 en date du 03 juin 2025 de renouveler l'adhésion au SDEEG pour l'année 2025. La commune versera la somme de 150 euros au titre de la cotisation pour l'année 2025.

Décision n° 173 en date du 11 juin 2025 de louer la salle du Dantagnan le 14 juin 2025. La commune facturera cette régie 117 € la demi-journée.

Décision n° 174 en date du 11 juin 2025 de louer la salle du Mascaret le 15 juin 2025. La commune facturera cette régie 310 € la journée.

Décision n° 175 en date du 11 juin 2025 de louer la salle du Dantagnan le 19 juin 2025. La commune facturera cette régie 117 € la demi-journée.

Décision n° 176 en date du 11 juin 2025 de louer la salle du Dantagnan le 20 juin 2025. La commune facturera cette régie 117 € la demi-journée.

Décision n° 177 en date du 11 juin 2025 de louer la salle du Dantagnan le 21 juin 2025. La commune facturera cette régie 117 € la demi-journée.

Décision n° 178 en date du 11 juin 2025 de louer la salle du Mascaret du 28 au 29 juin 2025. La commune facturera cette régie 517 € le week-end.

Décision n° 179 en date du 11 juin 2025 de louer la salle du Champ de foire le 19 juin 2025. La commune facturera cette régie 306 € la journée, soit 102 € forfait lumière, 102 € forfait son, 102 € forfait agent.

Décision n° 180 en date du 12 juin 2025 de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création du parc de Lucias, notifié le 11 mars 2024 à l'entreprise VIOLAINE FLOCK PAYSAGISTE – mandataire du groupement, située à Talence (33400), ayant pour objet la fixation du coût de réalisation des travaux (phase d'avant-projet définitif), ainsi que le nouveau forfait de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre. Le coût prévisionnel de réalisation des travaux est de 360 000,00 € HT. Le forfait de rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre est maintenu au même montant que celui indiqué à l'acte d'engagement ; l'avenant n'a ainsi aucune incidence financière sur le marché.

Décision n° 181 en date du 12 juin 2025 de délivrer une concession pour quinze ans, au cimetière communal pour la période 12/06/2025 au 11/06/2040. La concession n° 65617 est accordée moyennant la somme de 897,00 € (huit cent quatre-vingt-six euros).

Décision n° 182 en date du 12 juin 2025 d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de vêtements et d'accessoires de travail – lot n°1 « habillements pour les agents des services techniques », à l'entreprise XO SECURITE, située à Floirac (33270). Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible 3 fois sur décision expresse de la Commune. La commune s'engage sur un minimum de commandes de 5 000 € HT par an et un maximum de 12 000 € HT par an.

Décision n° 183 en date du 12 juin 2025 d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de vêtements et d'accessoires de travail – lot n°2 « habillements pour les agents des écoles », à l'entreprise L'ECHOPPE, située à Bordeaux (33028). Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 14 juin 2025, reconductible 3 fois sur décision expresse de la Commune. La commune s'engage sur un minimum de commandes de 4 000 € HT par an et un maximum de 8 000 € HT par an.

Décision n° 184 en date du 12 juin 2025 d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande de fourniture de vêtements et d'accessoires de travail – lot n°3 « habillements et accessoires spécifiques pour les ASVP et policiers municipaux », à l'entreprise GK PROFESSIONNAL, à Bagnolet (93170). Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible 3 fois sur décision expresse de la Commune. La Commune s'engage sur un minimum de commandes de 1 000 € HT par an et un maximum de 5 000 € HT par an.

Décision n° 185 en date du 12 juin 2025 de signer l'avenant n° 5 du lot n°1 « VRD » au marché de travaux de requalification d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, de la place Raoul Larche et du Cours Clemenceau, notifié le 14 octobre 2024 à COLAS située à Blaye (33390), ayant pour objet de prendre acte de la nécessité de rajouter des prix nouveaux au marché ; ainsi

que de prévoir des prestations supplémentaires – notamment l'application d'un nettoyeur et d'un minéralisant sur les pavés. L'avenant entraîne une plus-value de 29 359,20 € HT, le montant du marché est ainsi réajusté à 2 126 434,49 € HT.

Décision n° 186 en date du 16 juin 2025 de renouveler l'adhésion à Territoires et Cinéma pour l'année 2025. La commune versera la somme de 78 euros au titre de la cotisation pour l'année 2025.

Décision n° 187 en date du 16 juin 2025 d'annuler et de remplacer la décision n° 185-2025 en date du 12 juin 2025 afin de signer l'avenant n° 5 du lot n°1 « VRD » au marché de travaux de requalification d'une partie de la rue Nationale et de la rue Dantagnan, de la place Raoul Larche et du Cours Clemenceau notifié le 14 octobre 2024 à COLAS situé à Blaye (33390), ayant pour objet de prendre acte de la nécessité de rajouter des prix nouveaux au marché ; ainsi que de prévoir des prestations supplémentaires – notamment l'application d'un nettoyeur et d'un minéralisant sur les pavés. L'avenant entraîne une plus-value de 29 359,20 € HT, le montant du marché est ainsi réajusté à 2 126 435,49 € HT.

Décision n° 188 en date du 19 juin 2025 d'accepter les indemnités proposées par la SMACL assurance de la commune située à NIORT (79000), d'un montant de 38 933,84 € afin de procéder à des réparations suite à l'incendie du 2 juillet 2023 sur le bâtiment mis à disposition du Secours Populaire.

Décision n° 189 en date du 19 juin 2025 de louer la salle Clemenceau le 26 juin 2025. La commune facturera cette régie 140 € la journée.

Décision n° 190 en date du 19 juin 2025 de louer la salle du Champ de foire le 27 et le 29 juin 2025. La commune facturera cette régie 1 159 € les deux journées, soit 102 € forfait lumière, 102 € forfait son, et 204 € forfait pour 2 agents, pour la première journée et 343 € pour la location et 102 € forfait lumière, 102 € forfait son, 204 € forfait pour 2 agents pour la deuxième journée.

Décision n° 191 en date du 23 juin 2025 de délivrer une concession pour trente ans, d'une superficie de 3,78 m² au cimetière communal pour la période 23/06/2025 au 22/06/2055. La concession n° 65618 est accordée moyennant la somme de 632,00 € (six cent trente-deux euros).

Décision n° 192 en date du 24 juin 2025 d'accepter le don proposé de douze ventilateurs.

Décision n° 193 en date du 24 juin 2025 d'attribuer le marché d'acquisition d'une balayeuse aspiratrice compacte de voirie, à l'entreprise CMAR à Durtal (49430), pour un montant de 135 000 € HT. L'option n° 1 relative à l'extension de garantie est levée pour un montant de 14 000 € HT (7 000 € HT pour la quatrième année et 7 000 € HT pour la cinquième année).

Décision n° 194 en date du 24 juin 2025 d'attribuer l'accord-cadre à bons de commande de signalisation horizontale – marquage au sol, à l'entreprise SIGNAUX GIROD OUEST située à Bouliac (33270). Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible 3 fois sur décision expresse de la commune. La commune s'engage sur un minimum de commandes de 10 000 € HT par an et un maximum de 45 000 € HT par an.

Décision n° 195 en date du 25 juin 2025 de louer la salle n° 1 Soucarros le 30 juin 2025. La commune facturera cette régie 69 € la demi-journée.

Décisions concernant l'exercice du droit de préemption :

DATE DECISION	N° DECISION	N° DIA	PARCELLE CADASTREE	ADRESSE	OBJET DE LA DECISION
02/06/2025	154-2025	DIA 25J0041	Section AC numéro 27	24 rue Mondenard	renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	155-2025	DIA 25J0043	Section D numéro 2120 Section D numéro 817 Section D numéro 3106 Section D numéro 3109	400 Chemin de Bois Milon - Lots -6-56 et 57	renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	156-2025	DIA 25J0044	Section AH numéro 339	55 Route de Bourg - Lots 8-78 et 79	renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	157-2025	DIA 25J0045	Section A numéro 2316 Section A numéro 2328	21 rue Hélène Boucher	renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	158-2025	DIA 25J0046	Section AB numéro 196 Section AB numéro 2160	204 rue Nationale - Lot 1	renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	159-2025	DIA 25J0047	Section AB numéro 1943	20 rue de la Fontaine	renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	160-2025	DIA 25J0048	Section AH numéro 382	10 bis rue Jean Jaurès	renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	161-2025	DIA 25J0049	Section AI numéro 329	28 rue Alexandre Nicolai	renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	162-2025	DIA 25J0050	Section AK numéro 282 Section AK numéro 294	194 rue Colette Duval	renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	163-2025	DIA 25J0051	Section AB numéro 365	3 rue Robillard	renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	164-2025	DIA 25J0053	Section B numéro 1326 Section B numéro 1317 Section B numéro 1328	12 Allée du Moulin de Seignan	Renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	165-2025	DIA 25J0055	Section AB numéro 46 Section AB numéro 658 Section AB numéro 2006 Section AB numéro 2008	15 Chemin du Tasta	Renonce à exercer son droit de préemption

02/06/2025	166-2025	DIA 25J0056	Section A numéro 2364 Section A numéro 2356	170 rue Maryse Bastié	Renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	167-2025	DIA 25J0057	Section D numéro 2120 Section D numéro 817 Section D numéro 3106 Section D numéro 3109	400 Chemin de Bois Milon – Lots 9-127-128	Renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	168-2025	DIA 25J0058	Section D numéro 2499 Section D numéro 2511 Section D numéro 2523 Section D numéro 2532	19 rue Simone Buisson – Lots 26 et 56	Renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	169-2025	DIA 25J0059	Section AH numéro 452	64 Chemin du Grand Ormeau	Renonce à exercer son droit de préemption
02/06/2025	170-2025	DIA 25J0060	Section AS numéro 24	Rue des Marguerites	Renonce à exercer son droit de préemption